



Le Syndicat National CGT-INRA communique la prise de position de sa section de Montpellier pour la défense de la collection viticole de Vassal et la pérennité de l'emploi sur place des personnels concernés

Menaces sur un patrimoine génétique viticole unique au monde

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) possède une collection de vignes (ampélographique) unique au monde. Depuis 1949, au domaine de Vassal, situé entre Sète et Marseillan, une collection de 7000 variétés de vigne a été progressivement constituée sur une vingtaine d'hectares. La collection est installée dans le sable littoral afin d'éviter les contaminations virales entre variétés.

Le domaine de Vassal est l'élément majeur de l'entretien du patrimoine génétique viticole. En plus de la conservation de la biodiversité viticole, ce domaine assure le rôle de référence ampélographique et de réservoir génétique tant pour les recherches fondamentales que pour les techniques appliquées comme la création variétale utile par exemple à l'adaptation au face au réchauffement climatique ou à la diminution de l'utilisation des pesticides. Ainsi, non seulement les scientifiques du centre de recherche INRA de Montpellier, mais aussi ceux de partout en Europe et dans le monde ainsi que des techniciens et professionnels français et étrangers travaillent en relation avec l'équipe technique du domaine de Vassal. Cette équipe est actuellement constituée de 9 personnes dont la mission est de conserver, observer, enrichir et diffuser cette ressource génétique.

Or, la direction générale de l'INRA voudrait déménager la collection sur un autre site, situé à 80 km, dans l'Aude. Le transfert envisagé serait extrêmement rapide puisqu'il est dit que tout devrait disparaître de Vassal d'ici 4 ans. Ce serait prendre un risque énorme s'agissant d'une culture pérenne et d'une collection comportant de nombreuses variétés fragiles.

Pour le syndicat CGT de l'INRA, rien ne justifie un transfert immédiat et aussi précipité.

En effet :

- des travaux de stabilisation du littoral et des dunes ont été entrepris ; financés pour 55 millions d'euros par la Région, l'Etat et l'Europe, ils écartent tout danger d'érosion maritime pour de nombreuses années,
- les appareils qui surveillent en permanence la nappe phréatique à Vassal n'ont jamais enregistré la moindre remontée saline,
- la montée probable du niveau des mers due au réchauffement climatique ne peut avoir de conséquences sur le domaine avant au moins 30 ou 50 ans.

L'unique argument en faveur d'un transfert rapide provient du fait que l'INRA est locataire du terrain de Vassal et qu'il pourrait être un jour expulsé par les Salins du Midi, propriétaire des terrains. Cette hypothèse paraît peu vraisemblable : comment un tribunal pourrait ordonner l'expulsion s'agissant d'une collection ampélographique d'un intérêt scientifique mondial ? Comment admettre que l'INRA, acteur de la puissance publique, représentant la collectivité nationale, doive céder devant un intérêt particulier. Il faut aussi noter que la direction de l'INRA n'a jamais sérieusement envisagé d'acquérir ces terrains, soit de gré à gré, soit par déclaration d'utilité publique. Mais, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

De plus, le déménagement en catastrophe envisagé par l'INRA présenterait de nombreux inconvénients et dangers :

- risque de perte d'une partie notable des variétés, dont beaucoup sont irremplaçables,

- mise au ralenti, voire en sommeil, des activités scientifiques pendant plusieurs années,
- éloignement géographique par rapport au centre scientifique de Montpellier,
- lieu de travail éloigné de 80 km pour les agents responsables de la collection,
- surcharge de travail pour le personnel qui serait obligé de réaliser un transfert très rapide, au détriment de la qualité du travail et de la sécurité de la collection.

Le personnel du domaine de Vassal s'est adressé par écrit à la direction de l'INRA pour manifester son incompréhension d'un transfert aussi rapide et pour dénoncer les dangers que ferait courir à la collection une telle précipitation.

La CGT-INRA partage l'inquiétude du personnel. Elle demande :

- que soient réévaluées la nécessité et l'urgence du transfert de la collection,
- que soient envisagées sérieusement toutes les possibilités de maintenir la collection à Vassal, ce qui est la meilleure solution pour au moins les 30 prochaines années,
- que, s'il devait un jour y avoir transfert, une durée suffisante (15 ans) soit donnée pour éviter toute détérioration de la collection,
- que des mesures soient prises afin que ni les activités scientifiques ni le personnel ne pâtissent de la situation.

A Marseillan, le 18 décembre 2013.

Contacts :

- avec la section CGT-INRA du Centre de Montpellier : cgt@supagro.inra.fr, Pascal Tillard au 04.99.61.26.78 (éventuellement 06.75.66.34.11)
- avec la CGT-INRA à Vassal : David Hurtado au 06.52.87.00.50

Syndicat National CGT-INRA

RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr - Sites internet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>

